Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 04/10/2022
ID : 034-213402704-20220927-2022_077-DE

SAINT JEAN DE VÉDAS

DELIBERATION N° 2022-077

LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU SEIZE SEPTEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme MAURIN, M. HIVIN, M. TREPREAU, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. WALCZACK, Mme RIMBERT, M. BLANCHARD, M. CADIOU, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. THEOL Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BRUGUIERE donne procuration à Mme BRUEL, M. QUINTIN donne procuration à Mme MAURIN, Mme FERRAI donne procuration à M. PLAUTIN, M. DE BOISGELIN donne procuration à Mme MYSONA, M. SIGAUD donne procuration à Mme RIMBERT, Mme RANAIVO donne procuration à M. RIO.

ABSENTS : Mme MOUGIN, M. LEFEVRE, M. BOISSEAU.

M. PIOT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Dénomination d'une voie nouvelle

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement dit « Puech du Loup », une nouvelle impasse permet de desservir une maison existante et 3 nouvelles bâtisses.

Il convient donc de dénommer cette voie nouvelle en impasse, raccordée sur le chemin du Parreloup. Il est proposé de dénommer cette voie : Impasse Roger CADENAT.

Roger CADENAT, né le 21 novembre 1920 est issu de plusieurs générations védasiennes côté père et côté mère. Il a épousé Jeanne AYGALIN elle-même védasienne et y ont élevé 3 enfants. Vétéran du village, il était surnommé « la mémoire védasienne », en effet, il était incollable sur Saint-Jean-de-Védas et son histoire. Très attaché à son village, Roger disait toujours qu'il était né à saint jean et qu'il voulait y mourir. Roger CADENAT est décédé le 28 juin 2018.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- DE DENOMMER cette voie : Impasse Roger CADENAT,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 04/10/2022
ID : 034-213402704-20220927-2022_077-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 30 voix pour

Jean-Paul PIOT
Secrétaire de séance

François RIO
Maire de Saint-Jean-de-Védas

MAIRIE de SAINT-JEAN-de-VEDAS
34430

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours par courrier ou via le site internet www.telerecours.fr devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 04/10/2022
ID : 034-213402704-20220927-2022_077-DE

ANNEXE
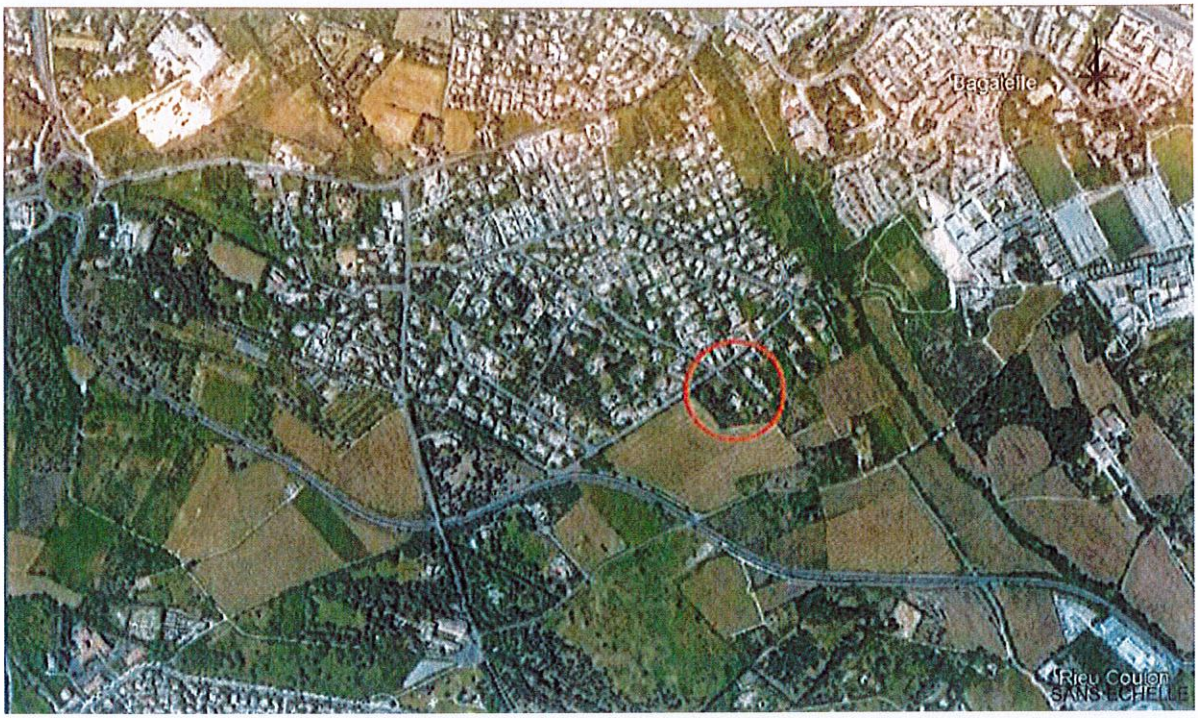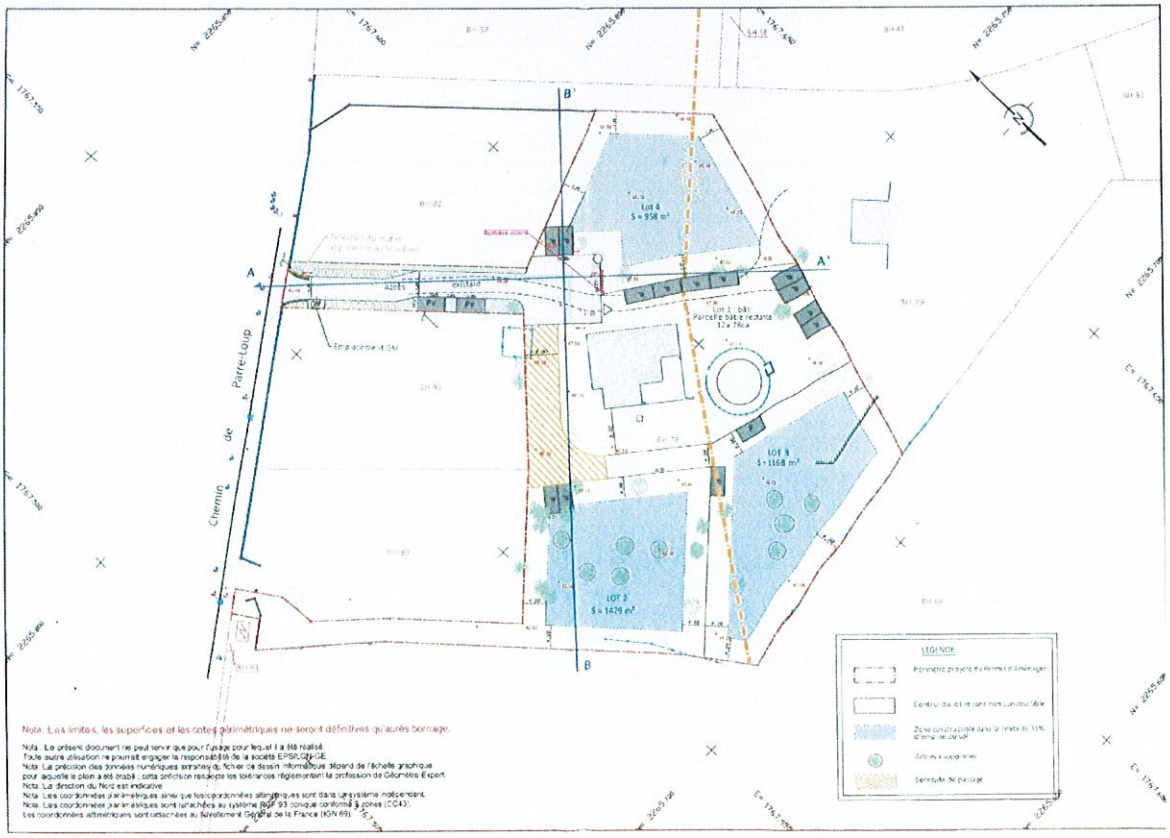
Plan de situation de la voie nouvelle dans le lotissement « Puech du Loup »